

**ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**

**RENOUVELLEMENT COMPLET DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DE JOURNALISME D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (« EJCAM »)**

SCRUTIN DU Mercredi 4 mars 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts de l'École de Journalisme et de communication (EJCAM) d'Aix-Marseille adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 23 avril 2013 ;
Vu l'arrêté électoral portant renouvellement complet des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'EJCAM en date du 8 janvier 2026 ;
Vu l'arrêté électoral modificatif relatif aux élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'EJCAM en date du 20 janvier 2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des usagers et des personnels au conseil de EJCAM, qui aura lieu le 4 mars 2026 de 09h00 à 16h00, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote n°1

EJCAM Marseille – 21 rue Virgile Marron – 13005 MARSEILLE:

Salle du scrutin: 004A
Président de bureau de vote : Antoine PARIS
Assesseur 1 : Romane LACHAPELLE
Assesseur 2 : Emma RENNA
Assesseur 3 : Dominique NIVELET
Assesseur 4 : Alain PAGANI

Bureau de vote n°2

INSPE d'Aix en Provence – 2 Avenue Jules Isaac – 13100 Aix en Provence – locaux affectés à l'EJCAM :

Salle du scrutin: salle de réunion
Présidente de bureau de vote : Pauline AMIEL
Assesseur 1 : Lorenzo GOVI-BARTOLOMEI
Assesseur 2 : Abdou MREHOURI

Article 2 : Publication de l'arrêté

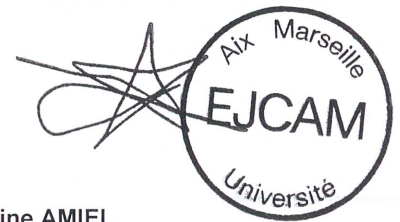
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'EJCAM.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'EJCAM est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 février 2026

Pour Le Président Eric BERTON et par délégation,
la Directrice de l'EJCAM



Pauline AMIEL